

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 148 (2003)  
**Heft:** 11

**Artikel:** À propos de la "réformite" à connotation financière  
**Autor:** Zahno, Philippe  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-347194>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## A propos de la «réformite» à connotation financière<sup>1</sup>

*Dans notre éditorial paru dans la RMS de septembre, nous avons évoqué la réaction d'un instructeur qui était présent au rapport des cadres professionnels, convoqué par Samuel Schmid, au début juillet 2003. Sous le sceau de l'anonymat, il exprimait du désarroi et un certain découragement qu'il partage sans doute avec un certain nombre de ses collègues. Ses propos que nous avons répercutés ont suscité une mise au point du colonel Philippe Zahno, chef de la communication Défense. Nous la publions d'autant plus volontiers que la RMS est un organe indépendant qui ne veut faire que de la critique constructive. (rédacteur en chef)*

Je souhaite, afin de rétablir les faits, apporter les précisions suivantes:

1) La nouvelle armée s'intitule Armée XXI précisément parce que nous voulons sortir des appellations «61», «95», «Progress», etc. L'Armée XXI est appelée à durer un siècle. Il n'y aura pas d'Armée XXII. L'article 149 b permet au Parlement de contrôler en permanence l'état de l'armée et de modifier sans retard ce qui doit l'être. Il n'y aura donc plus de révolution, mais des évolutions ou des adaptations. Il est vrai que cela aura des conséquences pour la milice, raison pour laquelle les unités seront régulièrement sorties des brigades pour être instruites dans le cadre des formations d'application.

2) Il est du devoir du chef de l'Etat-major général et, plus particulièrement, de l'état-major de planification de prévoir les orientations de l'armée à long terme. La planification prospective n'est pas bien comprise dans le public. On parle de secrets, de calendriers politiquement explosifs, etc. Pourtant, quelqu'un doit faire ce travail et le chef de l'Etat-major général doit pouvoir en parler à ses cadres sans que ceux-ci ne perdent le sens de l'orientation. L'essentiel pour eux est de travailler à court terme («Voir loin, commander court»).

3) Au sujet des finances, il est vrai que la compression du budget pose de sérieux problèmes et oblige la Suisse à redimensionner sa défense. Les

partis bourgeois ne soutiennent plus l'armée comme auparavant. De nombreux députés radicaux romands, par exemple, ne sont plus des inconditionnels de l'armée. En dépit des mises en garde du chef de notre Département, le Conseil fédéral a, au cours des dernières années, procédé à des coupes régulières dans la défense. Il s'agit de décisions politiques devant lesquelles l'armée ne peut que s'incliner. Mais elle doit aussi en montrer les conséquences.

4) Enfin, où la source de l'éditorial est-elle allée chercher un telle énormité? Le chef de l'Etat-major général n'a jamais parlé d'une armée de 50000 hommes. Ses directives sont extrêmement claires. On ne touchera, ni au nombre de cours de répétition, ni aux effectif des actifs si de nouvelles mesures d'économie devaient être imposées. Ce sont les formations de réserve qui, en premier lieu, seraient supprimées.

**Philippe Zahno  
Chef de la  
communication Défense**

<sup>1</sup> Voir RMS, septembre 2003.